

FOCUS MÉTIER : Officier.ère d'État Civil

Le service État Civil-Formalités administratives compte quinze agent.e.s, dont une responsable. Fabienne Divay Vermersch est officière d'État Civil (OEC) depuis 22 ans. Une longue expérience au cours de laquelle elle a vu les évolutions du métier. « Notre tâche est de plus en plus extensible. Jusqu'à l'an dernier, chaque agent.e avait une attribution. Aujourd'hui, il y a une plus grande polyvalence. »

La simplification du changement de nom et la dématérialisation ont eu un fort impact sur l'activité. Des naissances aux décès, en passant par les mariages, les PACS et le recensement militaire, leur champ de compétences est très vaste.

Naissance, changements de nom : « Nous recevons les déclarations de naissance (assez peu depuis la fermeture de la clinique de Fontenay), les déclarations de reconnaissance, les changements de prénom (depuis 2017) et de nom (depuis 2022). Mais nous n'avons pas reçu de formation spécifique sur ces nouvelles missions. Nous devons nous débrouiller à partir des circulaires. Celle relative au changement de nom, nous l'avons reçue deux jours avant la mise en application. »

Mariage : « Nous préparons les dossiers de mariage. Après réception des dossiers, nous procédons à une vérification et demandons les pièces manquantes si nécessaire. Il n'est pas rare que certaines personnes originaires d'un pays en guerre n'aient plus d'acte civil, tous leurs papiers ayant brûlé. Nous publions les bans : un pour chaque pays d'origine et un pour chaque commune de résidence. Et nous attendons la certification de non-opposition. Juste avant le mariage, nous préparons les actes d'état civil. »

Décès : « Depuis dix ans, nous recevons moins les familles. Ce sont désormais les pompes funèbres ou la police qui s'en chargent. En cas de suicides sur les lignes de RER, si c'est sur le territoire de la Ville et que la personne n'est pas identifiable, s'enclenche une procédure de vérification d'identité. Le rapport final de l'Institut Médico-Légal et celui de la police sont envoyés au tribunal, qui nous transmet l'avis de mention d'identification. Puis, nous ajoutons l'État Civil sur l'acte de décès. »

Registres : « Les registres verts sont pour les décès, les rouges pour les mariages et les bleus pour les naissances. Il y en a un par an. Nous effectuons les mises à jour, les ouvertures et les fermetures des registres. »

Cela n'est bien sûr qu'un petit panel de leurs missions.



FABIENNE DIVAY VERMERSCH ET SIMONE SYLVESTRE

Officières d'État Civil (OEC)